



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 12 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 juin 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2018-06-162

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 12 juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 8 mai et 5 juin 2018
5. Activités de fonctionnement au 8 juin 2018 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 8 juin 2018 :
  - 6.1 R Paré Excavation Inc. – Diverses factures
  - 6.2 Adoption
7. Conseil municipal :
  - 7.1 Rapport du maire :
    - 7.1.1 Communication
    - 7.1.2 Distribution
  - 7.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
8. Administration :
  - 8.1 Règlement sur la gestion contractuelle – Adoption
  - 8.2 Infotech – Paiement du contrat de services
  - 8.3 GRH – Vacances annuelles
  - 8.4 Entretien aménagements paysagers
  - 8.5 Achat de poubelles
  - 8.6 Gazebo foyer – Réparation de la toiture et de la base
  - 8.7 Parc industriel – Étude géotechnique sommaire
  - 8.8 Taxe ordure agricole – Ferme Belgré
  - 8.9 Forfait d'hébergement du site Web – Augmentation de l'espace disque
  - 8.10 Colloque régional – Vision attractivité Cantons de l'Est/Estrie
9. Voirie :
  - 9.1 Règlement sur la circulation des véhicules lourds – Avis de motion et présentation d'un projet

- 9.2 Réparation d'une boîte aux lettres
- 9.3 Achat de panneaux de signalisation
- 9.4 Épandage du calcium liquide – Dépôt d'une demande d'une citoyenne
- 9.5 Tarification pour travaux divers
- 9.6 Balayage de la rue du Moulin
- 9.7 Creusage de fossés
- 9.8 Remplacement de ponceaux
- 9.9 Achat d'un baril d'huile à moteur
- 9.10 Reconstruction des services municipaux – Rues Colette et Hamel :
  - 9.10.1 Achat de terrain pour agrandissement de l'emprise – Mandat à un notaire
- 9.11 Conducteur de camion – Embauche
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées
- 12. Service incendie
- 13. Corporation Ludgéroise de Développement – Planification stratégique
- 14. Comité Sports et Loisirs St-Ludger – Intention de dissolution
- 15. Service d'animation estivale – Demande de prolongation du service de garde
- 16. MRC :
  - 16.1 Entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles
  - 16.2 Cueillette des plastiques agricoles – Suivi de dossier
  - 16.3 Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 17. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – Suivi du dossier
- 18. Demandes d'aide financière :
  - 18.1 Fondation de la massothérapie
  - 18.2 Club Chasse et Pêche de St-Ludger
  - 18.3 Club Optimiste de St-Ludger – Beach Party
  - 18.4 Magazine ZigZag
  - 18.5 Soccer St-Martin
  - 18.6 12<sup>e</sup> édition du Poker Run
  - 18.7 Devoir de mémoire – Fin de la première guerre mondiale
- 19. Demande d'appui – Club de l'Âge de l'Or de St-Ludger
- 20. Varia
- 21. Dépôt de documents pour information
- 22. Répertoire du courrier reçu au 8 juin 2018
- 23. Période de questions de l'assistance.
- 24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Christian Vigneault, mandaté par les propriétaires de terrains et résidences situés au Club Chasse et Pêche et accompagné de certains propriétaires, vient déposer une pétition signée par plusieurs propriétaires à l'attention du Conseil municipal. Il nous résume la situation actuelle et expose les demandes adressées à la Municipalité.

Monsieur le maire les informe que ce dossier sera traité lors d'une réunion de travail.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2018**

#### Résolution 2018-06-163

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2018-06-164

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 JUIN 2018 :**

**5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 8 juin 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

**Virements de crédits effectués au 31 mai 2018**

<b>N° de poste</b>	<b>Description</b>	<b>en moins</b>	<b>en plus</b>
<i>Éclairage des rues</i>			
02-340-00-681	Services publics - Électricité:rues	222.60 \$ -	
02-340-00-521	Entretien et réparation - travaux de génie		222.60 \$ +

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 JUIN 2018 :**

**6.1 R Paré Excavation Inc. – Diverses factures**

Résolution 2018-06-165

ATTENDU que plusieurs chemins ont été brisés suite aux pluies diluviennes du mois de mai ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de R Paré Excavation Inc. pour la réparation de chemins :

- Facture 28738 1 397.92 \$ + tx (réparation Rg 9, rue Taillon et Rg 1N)
- Facture 28767 889.55 \$ + tx (réparation Traverse St-Robert et Rg 2S)
- Facture 28792 719.16 \$ + tx (réparation Rg 9)
- Facture 28840 452.08 \$ + tx (réparation Rg 7)

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00- 620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 6.2 Adoption

### Résolution 2018-06-166

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 173 360.59 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR MAI 2018

Élus municipaux	2 527.09 \$
Employés municipaux	15 105.45 \$
Pompiers volontaires	2 523.97 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 292.32 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 845.54 \$
CSST	408.00 \$
RVER (Part employé)	580.37 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : MAI 2018</b>	<b>30 282.74 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS MAI 2018

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 098.85 \$
AMÉLIE THIREAU ET ANTOINE	150.00 \$
CLUB DE GOLF DU LAC-ÉRIC LAPIERRE	500.00 \$
ÉRIC LAPIERRE	34.40 \$
IAN-PHILIP PÉPIN-FECTEAU	38.40 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	908.34 \$
L'Écho de Frontenac Inc	60.00 \$
Petite Caisse	191.95 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	841.77 \$
ROGER LAVOIE	140.48 \$
RONA	271.63 \$
Sogetel Inc	656.48 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : MAI 2018</b>	<b>9 892.30 \$</b>

### COMPTES À PAYER MAI 2018

A @ Z SERRURIER INC.	476.18 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	305.67 \$
BERNARD THERRIEN	36.12 \$
C.E. Thibault Inc	183.96 \$
C.M.P. Mayer Inc	3 782.68 \$
Canada Post Corporation	202.37 \$
Carmel Dumas	68.00 \$
CENTRE DE PEINTURE PIERRE TANGUAY	727.74 \$
Centre Régional de Services aux	14.66 \$
Croix-Rouge canadienne	50.00 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	240.00 \$
DICOM EXPRESS	50.54 \$
ECCE TERRA	1 136.54 \$
ÉNERGIE MÉGANTIC INC.	65.25 \$

ÉNERGIES SONIC INC.	3 709.55 \$
ENVIRONEX	369.65 \$
Équipement de bureau Demers Inc	54.73 \$
Essor Assurances Inc	13 765.61 \$
Fernand Dufresne Inc.	236.10 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	54.90 \$
Garage A. Therrien Inc	1 018.41 \$
INFOTECH	264.44 \$
JACINTHE ROCHELEAU	129.12 \$
Jean Théberge	173.31 \$
LAWSON PRODUCTS	217.36 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	767.75 \$
Le Pro du CB Inc.	506.30 \$
Les Éditions Juridiques FD	77.70 \$
Les Entreprises S.C. Classique	4 035.62 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	496.79 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	347.42 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	1 000.00 \$
Les Services EXP Inc	229.95 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	647.58 \$
M.R.C. Du Granit	46 997.13 \$
MARC RHÉAUME	43.00 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	1 001.85 \$
Ministre des Finances	37 213.00 \$
MONTY SYLVESTRE	735.71 \$
Municipalité de Audet	225.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	450.00 \$
Orizon Mobile	64.44 \$
Philippe Mercier Inc	443.17 \$
PISCINES SOUCY INC.	137.11 \$
R. Paré Excavation Inc	163.56 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	(68.42 \$)
Robitaille Équipement Inc	598.50 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 113.82 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	4 858.64 \$
Solutions GA	40.24 \$
THÉRÈSE LACHANCE	55.90 \$
Valoris	2 873.50 \$
Visa Desjardins	37.20 \$
Wolters Kluwer	760.20 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : MAI 2018	133 185.55 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : MAI 2018</u>	<u>173 360.59 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. CONSEIL MUNICIPAL :**

**7.1 Rapport du maire :**

**7.1.1 Communication**

Le maire fait la lecture du rapport sur la situation financière tel que prévu par le Code municipal. Le rapport du maire est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### **7.1.2 Distribution**

#### Résolution 2018-06-167

ATTENDU que selon l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens, à la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil ;

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Bernard Therrien, a déposé son rapport à cette séance ordinaire du 12 juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE ce rapport soit distribué à chaque adresse civique de la Municipalité en distribution toute boîte par Postes Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

#### Résolution 2018-06-168

ATTENDU que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 20 au 22 septembre au Palais des congrès de Montréal au coût de 780.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que ce congrès s'adresse aux élus et fonctionnaires municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à participer au Congrès annuel de la FQM aux frais de la Municipalité ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-110-00-454 Inscription session de formation* et *02-110-00-310 Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. ADMINISTRATION :**

### **8.1 Règlement sur la gestion contractuelle – Adoption**

#### Résolution 2018-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2018-212 intitulé RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.2 Infotech – Paiement du contrat de services**

### Résolution 2018-06-170

ATTENDU que la municipalité a renouvelé en 2016 le contrat de services avec Infotech pour une période de 4 ans, sans aucune augmentation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture n° 201900096 correspondant au contrat de service pour l'année 2018-19 avec Infotech au coût de 5 195,00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *INFOTECH – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 GRH – Vacances annuelles**

Dépôt de la liste des vacances annuelles.

## **8.4 Entretien aménagements paysagers**

### Résolution 2018-06-171

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le mandat pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité soit donné à Centre jardin Lina Jolin au taux horaire de 30.00 \$ ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.5 Achat de poubelles**

### Résolution 2018-06-172

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 20 bacs roulants charcoals et 20 bacs roulants bleus de marque IPL soit effectué chez Services Sanitaires Denis Fortier au montant de 90 \$ l'unité, taxes en sus, incluant la livraison, et tels que décrits à la soumission reçue le 7 mai 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-451-00-725 *Achat de bacs à ordure*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.6 Gazebo foyer – Réparation de la toiture et de la base**

### Résolution 2018-06-173

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE Construction Daudry Inc. soit mandaté pour réparer la toiture du gazebo du foyer au coût de 1 881.34 \$, taxes en sus, et pour réparer la base du gazebo au coût de 2 027.96 \$, taxes en sus, selon les travaux décrits aux soumissions reçues le 24 mai 2018 ;

Que ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.7 Parc industriel – Étude géotechnique sommaire**

#### **Résolution 2018-06-174**

ATTENDU qu'en 2004, la Municipalité a mandaté la firme Cogemat pour la réalisation d'une étude géotechnique sommaire de la capacité portante du sol dans le Parc industriel ;

ATTENDU que Les Équipements Lapierre Inc. s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'accès au document ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise Les Équipements Lapierre Inc. à venir consulter au bureau municipal cette étude effectuée par Cogemat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.8 Taxe ordure agricole – Ferme Belgré**

**Le conseiller Jean-Luc Boulanger se retire de la discussion et de la décision.**

#### **Résolution 2018-06-175**

ATTENDU que madame Andrée Grenier et monsieur Luc Bélanger, propriétaires de Ferme Belgré, s'adressent à la Municipalité afin que celle-ci modifie leur compte de taxes pour y enlever l'ordure agricole considérant qu'ils ne sont plus producteurs agricoles depuis 2006 ;

ATTENDU qu'en 2010, les propriétaires avaient adressé la même demande incluant une lettre du MAPAQ confirmant la fin de leur activité en tant que producteurs agricoles ;

CONSIDÉRANT qu'ils louent actuellement des terres à un producteur agricole leur permettant ainsi que recevoir un crédit du MAPAQ à même leur compte de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la demande de Ferme Belgré soit refusée et que la taxation demeure la même pour la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers



### **8.9 Forfait d'hébergement du site Web – Augmentation de l'espace disque**

#### Résolution 2018-06-176

ATTENDU que Quatorze Communications, fournisseur qui héberge notre site Web, nous informe que l'espace de notre forfait d'hébergement de site Web de la municipalité a atteint sa limite ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut doubler son espace disque pour 20 \$ de plus par année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE l'espace disque pour l'hébergement annuel du site internet de la municipalité chez Quatorze Communications soit autorisé au coût supplémentaire de 20 \$ par année, augmentant ainsi le coût d'hébergement annuel à 149.00 \$ ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.10 Colloque régional – Vision attractivité Canton de l'Est/Estrie**

#### Résolution 2018-06-177

ATTENDU que le 19 juin 2018, un colloque régional intitulé Vision attractivité Cantons-de-l'Est/Estrie se tiendra au Delta de Sherbrooke au coût de 75.00 \$ / personne, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit inscrite à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9. VOIRIE :**

### **9.1 Règlement sur la circulation des véhicules lourds – Avis de motion et présentation d'un projet**

#### Avis de motion 2018-153

Le conseiller Roger Nadeau donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la circulation des véhicules lourds.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

## **9.2 Réparation d'une boîte aux lettres**

### Résolution 2018-06-178

ATTENDU qu'à l'hiver 2018, un camion de déneigement a brisé une boîte aux lettres appartenant à monsieur Benoit Bastien (225, Rang 7) ;

ATTENDU que ce dernier a informé l'employé municipal qu'il procéderait lui-même à sa réparation et présente une facture à la Municipalité pour remboursement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture présentée par monsieur Benoit Bastien reçue le 16 mai dernier au montant de 66.09 \$ comprenant l'achat de bois traité et le temps pour procéder à la réparation de sa boîte aux lettres ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-522 *Entretien et réparation - Garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.3 Achat de panneaux de signalisation**

### Résolution 2018-06-179

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat des fournitures suivantes chez Groupe Signalisation au coût total de 878.00 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission n° 5677 reçue le 11 mai 2018 :

• 5 un	Arrêts	38.00 \$ / un
• 2 un	Signalisations avance arrêt	27.00 \$ / un
• 10	Supports SU-70	9.00 \$ / un
• 4	Supports SU-30	10.00 \$ / un
• 12	Poteaux en U Type 2 :12' renforcer	42.00 \$ / un

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-355-00-640 *Pièces et accessoires : circulation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.4 Épandage du calcium liquide – Dépôt d'une demande d'une citoyenne**

### Résolution 2018-06-180

ATTENDU que madame Suzette Bizier adresse une demande à la Municipalité de Saint-Ludger afin que soit épandu, à raison de 2 fois durant l'été, du calcium liquide dans le Rang 12 considérant l'achalandage de plus en plus important vers le Club Chasse et Pêche et le Camping Samson ;

ATTENDU qu'en 2016, le Conseil municipal a autorisé, dans la nécessité, un second épandage de calcium liquide dans le Rang 12 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal garde la même position à savoir qu'elle autorise, dans la nécessité, un second épandage de calcium liquide dans le Rang 12 selon les recommandations qui auront été faites par le conseiller responsable des chemins et l'inspecteur municipal ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-635 *Calcium : abat-poussière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.5 Tarifification pour travaux divers**

Dépôt de la liste de prix pour location d'équipements chez JLR Gagnon et R Paré Excavation.

#### **9.6 Balayage de la rue du Moulin**

Résolution 2018-06-181

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation à procéder au balayage de la rue du Moulin durant la période estivale, sur demande de la Municipalité, au taux horaire de 140.00 \$, taxes en sus, équipement et main d'œuvre inclus ;

QUE 100 % des coûts de balayage de la rue du Moulin soient facturés à Bois Poulin suite à une entente avec cette compagnie ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-14-526 *Entret./répar. – (n° 14) Pépîne JohnDeere 2011*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.7 Creusage de fossés**

Résolution 2018-06-182

ATTENDU les travaux de creusage de fossés présentés par l'inspecteur municipal lors de la préparation du budget 2018 ;

ATTENDU les travaux de nettoyage de fossés nécessaires suite aux pluies diluviennes du mois de mai ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation pour effectuer le creusage et le nettoyage des fossés au taux horaire variant de 95.00 \$ à 250.00 \$ pour les secteurs suivants :

- Rang 9 Pont à cabane D Bégin + divers endroits (3 jours)
- Rang 9 Côte à C Fortin (1 jour)
- Rang 9 D Bégin vers la mine (2 jours)
- Rang 9 Pont en montant vers Ferme Agrimare (1 jour)
- Rang 9 4 chemins (avec Tremack) (1 jour)
- Trav. Moulin à l'eau Pleine longueur (1 jour)
- Rang 7 à partir coin Rg 6 Audet à S Fecteau (2 jours)
- Rang 7 R Fortier à Ferme Filiale (½ journée)
- Rang 7 L Boulanger (1 jour)
- Rang 7 Section prairies à G Boucher (1 jour)

QUE le Conseil municipal mandate JLR Gagnon pour effectuer les travaux de creusage et nettoyage des fossés au taux horaire variant de 98.00 \$ à 138.00 \$ pour les secteurs suivants :

- Rang 11 de F Bizier au bout du rang (1 jour)
- Rang 1S Pont J Fluet à B Fluet + divers endroits (2 jours)
- Rang 1N Secteur chalets, près clôture Domtar + divers endroits (2 jours)
- Rang 2S de G Boisvert vers P Sirois (2 jours)
- Rang 2S Y Roy (1 jour)
- Route du Pont Bâtiment aqueduc au coin Rang 2 (2 jours)

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à demander 1 camion de l'Association nationale des camionneurs artisans inc. pour fournir aux creusage et nettoyage des fossés si besoin il y a ;

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.8 Remplacement de ponceaux**

#### Résolution 2018-06-183

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation pour procéder à l'empierrement du bout du ponceau au 445, Rang 7 au taux horaire variant de 95.00 \$ à 180.00 \$, taxes en sus ;

QUE le Conseil municipal mandate JLR Gagnon pour remplacer le ponceau à l'intersection de la Route 204 et le Rang 9 au taux horaire variant de 98.00 \$ à 138.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.9 Achat d'un baril d'huile à moteur**

#### Résolution 2018-06-184

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un baril d'huile à moteur Total Tractagri HDZ 15W-40 de 208 litres chez Fabrications Pierre Fluet Inc. au coût de 676.00 \$, taxes et redevances environnementales exclues ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.10 Reconstruction des services municipaux – Rues Colette et Hamel :**

#### **9.10.1 Achat de terrain pour agrandissement de l'emprise – Mandat à un notaire**

#### Résolution 2018-06-185

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a confirmé par résolution l'achat d'une pointe de terrain de 9.2 m<sup>2</sup> à l'intersection des rues Principale et Hamel appartenant à monsieur Jacques Blais au coût de 1 400 \$ afin d'agrandir l'emprise municipale (Rés. 2018-05-136) ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la confirmation du dépôt des nouveaux lots au cadastre et que la pointe à nous être vendue correspond au lot n° 6 220 526 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE Me Yves Bouffard, notaire, soit mandaté pour la rédaction de l'acte de vente ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'acte de vente à intervenir entre Jacques Blais et la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.11 Conducteur de camion – Embauche**

##### Résolution 2018-06-186

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Gaétan Fecteau soit embauché à titre de camionneur selon les besoins de l'inspecteur municipal lors du reprofilage des chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **10. EAU POTABLE**

Aucun dossier.

#### **11. EAUX USÉES**

Aucun dossier.

#### **12. SERVICE INCENDIE**

Aucun dossier.

#### **13. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT – PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Présentation par le conseiller Goderic Purcell le projet de planification stratégique travaillée par la Corporation Ludgéroise de Développement. Le Conseil est en accord avec le projet présenté. Le conseiller Jean-Luc Boulanger se propose pour siéger avec le conseiller Goderic Purcell sur le comité de travail.

#### **14. COMITÉ SPORTS ET LOISIRS ST-LUDGER – INTENTION DE DISSOLUTION**

Résolution 2018-06-187

ATTENDU que le Comité Sports et Loisirs St-Ludger a avisé la Municipalité de son intention de dissoudre l'organisme pour les raisons invoquées dans sa lettre reçue le 25 avril dernier ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a demandé au Comité Sports et Loisirs St-Ludger de retarder la dissolution dans l'éventualité où d'autres bénévoles désirent prendre le flambeau (Rés. 2018-05-143) ;

ATTENDU qu'une infolettre a été transmise toutes boîtes afin d'en informer la population et de voir leur intérêt à garder ce comité actif ;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est manifestée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le Comité Sports et Loisirs St-Ludger à procéder à la dissolution de l'organisme ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à monsieur Alain Laviolette, courtier chez Essor Assurances, pour l'en aviser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**15. SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE – DEMANDE DE PROLONGATION DU SERVICE DE GARDE**

Résolution 2018-06-188

ATTENDU que le service de garde du Service d'animation estivale (SAE) est ouvert de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h15 ;

ATTENDU que madame Sandra Côté s'adresse à la Municipalité afin qu'elle modifie l'horaire de début et de fin du service de garde du SAE considérant son horaire de travail qui diffère une semaine sur 2 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la demande de madame Sandra Côté soit acceptée et que le service de garde du SAE soit prolongé jusqu'à 17h30, du lundi au jeudi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16. MRC :**

**16.1 Entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles**

Résolution 2018-06-189

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a implanté la collecte des matières compostables sur son territoire ;

ATTENDU que ces matières sont envoyées depuis le début de la collecte à l'entreprise Valoris située à Bury dans la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger avait signé une entente intermunicipale avec Valoris ;

ATTENDU que cette entente arrive à échéance ;

ATTENDU que la Municipalité désire renouveler le contrat intermunicipal pour le traitement des matières compostables avec Valoris pour l'année 2018 ;

ATTENDU que la MRC du Granit a communiqué avec Valoris afin de préparer une nouvelle entente ;

ATTENDU que Valoris a déposé une nouvelle entente à la MRC allant jusqu'au 31 mai 2019 ;

ATTENDU que l'entente prévoit un coût de 59.50 \$ la tonne métrique, avant taxes et redevances, jusqu'en décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger désire renouveler l'entente avec Valoris pour le traitement de ses matières compostables jusqu'au 31 mai 2019 ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente avec Valoris sur le traitement des matières compostables allant jusqu'au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **16.2 Cueillette des plastiques agricoles – Suivi de dossier**

La collecte des plastiques agricoles débutera à la fin juin. À cet effet, une rencontre a été organisée le 8 juin dernier par la MRC du Granit avec les producteurs agricoles.

#### **16.3 Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques**

##### Résolution 2018-06-190

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a autorisé l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur son territoire (rés. 2018-04-113) ;

ATTENDU que la Société de développement économique du Granit s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC du Granit permettant ainsi à la municipalité de devoir verser une participation financière de seulement 3 000 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 3 000 \$ soit fait à l'ordre SDE du Granit représentant la participation financière pour l'achat d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **17. RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION – SUIVI DU DOSSIER**

Distribution du compte-rendu de la rencontre entre les élus du Comité de pilotage des municipalités demandant la dérogation au RPEP et la ministre Isabelle

Melançon tenue le 13 avril dernier ainsi que le compte-rendu du 1<sup>er</sup> juin du Comité coordonnant la demande de dérogation.

## **18. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **18.1 Fondation de la massothérapie**

#### Résolution 2018-06-191

ATTENDU que la Fondation de la massothérapie a pour mission d'apporter un soutien aux personnes avec un cancer, de la douleur chronique ou un problème de santé mentale en leur offrant gratuitement des soins de massothérapie ;

ATTENDU que la Fondation s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière lui permettant de réaliser sa mission et ainsi continuer à offrir ce service ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **18.2 Club Chasse et Pêche de St-Ludger**

**Le conseiller Bernard Rodrigue se retire de la discussion et de la décision.**

#### Résolution 2018-06-192

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de St-Ludger Inc. s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour l'amélioration de ses infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QU'une aide financière de 500,00 \$ soit accordée au Club Chasse et Pêche de St-Ludger pour l'amélioration de ses infrastructures ;

QUE cette commandite soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subvention aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **18.3 Club Optimiste de St-Ludger – Beach Party**

#### Résolution 2018-06-193

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'occuper sans frais le terrain et les bâtiments de l'OTJ le 20 juillet prochain à l'occasion de leur « Beach Party » ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue



APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club Optimiste de St-Ludger soit acceptée et que les infrastructures de l'OTJ soient accordées gratuitement pour le Beach Party qui aura lieu le 20 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **18.4 Magazine ZigZag**

##### Résolution 2018-06-194

ATTENDU que madame Catherine Sasseville-Lahaie, agente en entrepreneuriat et bénévolat – responsable du projet, propose à la Municipalité de Saint-Ludger un partenariat financier en vue de réaliser la 7<sup>e</sup> édition du magazine ZigZag pendant l'année scolaire 2018-2019 ;

ATTENDU que ce magazine est un projet par et pour les jeunes de 5 à 35 ans de la MRC du Granit et qui s'inscrit dans une démarche de soutien à la persévérance scolaire et au sentiment d'appartenance des élèves et étudiants à leur école et à la communauté ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **18.5 Soccer St-Martin**

##### Résolution 2018-06-195

ATTENDU que le club de Soccer de St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui financier afin de les aider à financer la saison 2018 par l'achat d'uniformes, de peinture pour les lignes et le paiement des entraîneurs et les arbitres ;

ATTENDU que 2 jeunes de Saint-Ludger sont inscrits dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 70.00 \$ soit versée au club de Soccer St-Martin pour la saison 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **18.6 12<sup>e</sup> édition du Poker Run**

#### Résolution 2018-06-196

ATTENDU que le Poker Run Mégantic, qui en est à sa 12<sup>e</sup> édition d'existence, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'amasser des fonds qui seront remis à un enfant malade de la région du Granit et au CSSS du Granit ;

ATTENDU que cette année, une partie des dons seront versés à la famille Therrien de Saint-Ludger pour leur fille Léanna ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'une somme de 50.00 \$ soit versée au Poker Run Mégantic ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **18.7 Devoir de mémoire – Fin de la première guerre mondiale**

##### Résolution 2018-06-197

ATTENDU que l'année 2018 correspond au 100<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale ;

ATTENDU que messieurs Christian et Jean-Pierre Lagueux, initiateurs du projet, proposent à la population une cérémonie commémoration pour souligner la contribution de soldats de notre région à la Première Guerre mondiale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **19. DEMANDE D'APPUI – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-LUDGER**

##### Résolution 2018-06-198

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Ludger désire déposer une demande d'aide financière au Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) afin d'obtenir une aide financière pour l'aménagement et la rénovation des locaux loués dans l'édifice municipal ;

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'aménagement et à la rénovation desdits locaux ;

ATTENDU que la Municipalité offre et continue d'offrir ses locaux, sans limitation dans le temps, aux membres du Club de l'Âge d'Or ;

CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour notre population permettant ainsi au Club de l'Âge d'Or de planifier des activités leur permettant de bouger et de se rencontrer, le tout dans une atmosphère favorable au partage ;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations de développement communautaire de la Municipalité et permettra aux personnes de créer des liens propices aux échanges de leur savoir si précieux pour la mémoire d'une communauté ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est totalement solidaire de l'initiative du Club de l'Âge d'Or ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande d'aide financière déposée par le Club de l'Âge d'Or au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Club de l'Âge d'Or à procéder à l'aménagement et à la rénovation des locaux loués par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **20. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 16 mai 2018
- ⇒ Quorum
- ⇒ Magazine Marché municipal
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 15 mai 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 29 mai 2018

## **22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 JUIN 2018**

Résolution 2018-06-199

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 4 mai et le 8 juin 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2018-06-200

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers  
Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut  
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.